



*Les Amis du vieil Arles*



## CONVENTION de PARTENARIAT



Entre :

Le **Département des Bouches-du-Rhône** représenté par Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, agissant en vertu de la délibération n°xx du 21 octobre 2016,  
Sis 52, avenue de Saint-Just 13256 Marseille Cedex 20, ci-après dénommé « **le Conseil départemental** »,

**D'une part,**

**Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique**

(dit AVA), représentés par son Président Vincent Ramon

Adresse postale : BP 10030 - 13633 Arles Cedex

Téléphone : 04 86 63 62 21

e-mail : [ava.arles@club-internet.fr](mailto:ava.arles@club-internet.fr)

Siège social : Espace Mistral 2A boulevard Émile Combes - 13200 ARLES

Site Internet : [www.amisduvieilarles.com](http://www.amisduvieilarles.com)

Siret 381 759 869 00013 - APE 913<sup>F</sup>

**D'autre part,**

La présente convention a pour objectif général :

- de préciser les conditions du partenariat entre le Conseil départemental et l'association des Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique,

## *PREAMBULE*

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique partagent une volonté conjointe de favoriser la rencontre de la culture et du public le plus large.

- L'association Les Amis du vieil Arles, créée en 1903 et disposant de plus de 650 membres à jour de cotisation, a pour objet de susciter, promouvoir, participer, réaliser et, éventuellement, récompenser toute action destinée à la protection du patrimoine de la ville d'Arles et, au-delà, du Pays d'Arles. On entend par patrimoine, conformément aux définitions de l'UNESCO, le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et le patrimoine naturel. L'association s'interdit toute discussion ou activité politique ou religieuse.
- Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a affiché, suite aux assises de la Provence, sa volonté de préserver et de valoriser le patrimoine d'hier et de demain, notamment par le biais de ses deux musées arlésiens : le Musée départemental Arles antique et le Museon Arlaten.

Forts de leur volonté commune de mettre en valeur le patrimoine du Pays d'Arles :

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : *Objet***

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône et Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique partagent la volonté de renforcer les actions de diffusion grand public et de favoriser la rencontre de programmations culturelles de qualité et du public le plus large dans un but de démocratisation culturelle.

### **ARTICLE 2 : *Engagements des signataires***

**Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique s'engagent :**

1. Communiquer largement sur les programmes des activités des musées départementaux arlésiens, en particulier en relayant chaque initiative du Conseil départemental par la transmission de courriels à leurs adhérents et par affichage des informations sur leur site Internet.
2. Utiliser leur bulletin comme support de communication pour présenter des articles d'actualité ou de fond sur des thèmes portés dans les musées départementaux arlésiens.
3. Promouvoir la connaissance des deux musées départementaux en invitant individuels, familles ou groupes de leur entourage à les visiter, en les accompagnant ou non. Ceux-ci s'acquitteraient de leur droit d'entrée.
4. Mobiliser leurs adhérents, sympathisants et partenaires à l'occasion et pour les manifestations des musées départementaux arlésiens : conférences, sorties, ateliers, etc.

5. Apporter un complément de participation ou d'implication dans les manifestations, en fonction des besoins exprimés par les équipes des musées départementaux arlésiens. Contribuer, dans la mesure de leurs compétences, au contenu scientifique et culturel des animations et manifestations organisées par les musées.

**Le Conseil départemental s'engage à :**

1. Autoriser la libre entrée à tous les adhérents des AVA à jour de leur cotisation sur simple présentation de leur carte de membre.
2. Informer rapidement le conseil d'administration des AVA des projets de manifestation dans les musées départementaux ainsi que de tous les projets inhérents à la valorisation du patrimoine du Pays d'Arles.

**ARTICLE 3 : *Durée***

La présente charte de Partenariat est valable pour une durée de trois ans.

Elle est reconduite par accord tacite des parties pour une durée d'un an renouvelable.

**ARTICLE 4 : *Résiliation***

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

**ARTICLE 5 : *Non exclusivité***

La présente convention ne présente aucune condition d'exclusivité pour les deux parties.

À l'initiative de l'une des parties et d'un commun accord entre elles, elles peuvent à tout moment prévoir d'autres engagements mutuels dans l'intérêt de la promotion du Patrimoine du Pays d'Arles.

**ARTICLE 6 : *Responsabilités***

Les activités culturelles de l'association sont placées sous la responsabilité pleine et entière des Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique.

Celle-ci doit souscrire tout contrat d'assurance lié à l'activité. La responsabilité du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne pourra pas être recherchée en cas

de non-respect de cette obligation par Les Amis du Vieil Arles pour la protection de son patrimoine historique et esthétique.

**ARTICLE 7 : Litiges**

A défaut d'accord à l'amiable le tribunal administratif de Marseille sera le seul compétent pour tout litige survenant à propos de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

Fait à xxx, le .....  
En 2 exemplaires

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône

Martine VASSAL

Le Président  
des Amis du Vieil Arles pour la protection  
de son patrimoine historique et  
esthétique

Vincent Ramon